

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 30 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 novembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 24 novembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2017

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 13

Votants : 12

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Camille SEGUIER, Guy MAROTTE.

Villevieille : William PAU, Bernard COURGEON.

Boisseron : Alain ROUS, Jean REVERSAT, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN, Jean-Michel MEUNIER.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Sommières : Christian PIERRE.

• **MEMBRES EXCUSES**

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe GORRETTA (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monique MASDURAUD.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2017

| | | |
|------------|------------------------|---|
| 2017-11.01 | Nombre de votants : 11 | TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, ROUTE DE BEAULIEU A SAUSSINES |
| | Pour : 11 | <p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le programme de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au droit de la rue des Zibelines, route de Beaulieu et chemin d'Escouo Port, pour un montant de 390 000 € HT ; • De solliciter les financements auprès des organismes partenaires au taux maximal. |
| 2017-11.02 | Nombre de votants : 12 | APPROBATION DU TRANSFERT DU PRET D'ASSAINISSEMENT ENCOURU PAR LA MAIRIE DE SAUSSINES |
| | Pour : 12 | <p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le transfert du prêt, relatif à l'assainissement collectif, encouru par la Mairie de Saussines, le capital restant dû s'élève à 40 000 €.</p> |
| 2017-11.03 | Nombre de votants : 12 | DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 LIEE A LA MISE A LA REFORME DES BIENS MIS HORS SERVICE |
| | Pour : 12 | <p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative Budgétaire n°2, telle que définie ci-dessous.</p> <p>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</p> <p><u>Dépenses : Opération d'ordre de transfert entre sections :</u> - 675 - Elément des actifs cédés + 1 277 560 €</p> <p><u>Recettes : Vente de produits fabriqués, prestations de services :</u> -70613 - Participations pour assainissement collectif + 861 090 €</p> <p><u>Recettes : Opération d'ordre de transfert entre sections :</u> - 777 - Quote-part des subventions d'investissement virées + 416 470 €</p> <p>Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibrerait à 1 930 560 €, alors qu'elle s'équilibrerait initialement à 653 000 € (suite à la décision modificative n°1 du 3 juillet 2017).</p> <p>SECTION D'INVESTISSEMENT :</p> <p><u>Dépenses : Immobilisations :</u> - 2158 - Autres immobilisations + 861 090 €</p> <p><u>Dépenses Opérations d'ordre de transfert entre section :</u> - 1391 - Subventions d'équipement + 416 470 €</p> <p><u>Recettes : Opérations d'ordre de transfert entre section :</u> - 2158 - Autres immobilisations + 673 355 € - 21758 - Immobilisations reçues au titre de la mise à disposition + 559 385 € - 218 - Autres immobilisations corporelles + 18 431 € - 203 - Frais d'études, de recherche et de développement + 26 389 €</p> <p>Ainsi, la section d'investissement s'équilibrerait à 3 947 768 €, alors qu'elle s'équilibrerait initialement à 2 670 208 €.</p> |
| 2017-11.04 | Nombre de votants : 12 | CONTROLES DES RACCORDEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS LORS DES CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS |
| | Pour : 12 | <p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De rendre obligatoire ces contrôles d'assainissement dans le cadre de toutes les cessions d'immeubles et tous les travaux d'extensions d'habitations ou de divisions de logement. • De proposer aux quatre communes, qui composent le syndicat, de délibérer parallèlement pour rendre obligatoire ces contrôles d'assainissement collectif sur leur territoire. |

| | | |
|------------|------------------------|---|
| 2017-11.05 | Nombre de votants : 12 | ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT |
| | Pour : 12 | <u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">• De retenir les 5 candidatures,• De retenir le classement proposé suite à l'analyse des offres,• D'attribuer le marché au bureau d'étude SAFEGE,• D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché. |
| 2017-11.06 | Nombre de votants : 12 | MISE A DISPOSITION DE M. PIERRICK ROLLANDT A TEMPS PARTIEL, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES POUR L'ETUDE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT |
| | Pour : 12 | <u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">• D'approuver la convention de mise à disposition de M. Pierrick Rolland à la Communauté de Communes, à temps partiel (40 %), à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 2 ans,• De préciser que le salaire de M. Pierrick ROLLANDT et les charges y afférentes, seront ainsi remboursées à hauteur de 40 % par la Communauté de Communes du Pays de Sommières,• D'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition de M. Pierrick ROLLANDT. |
| 2017-11.07 | Nombre de votants : 12 | MISE A DISPOSITION DU VEHICULE DE SERVICE DU SYNDICAT, A TEMPS PARTIEL, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES POUR L'ETUDE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT |
| | Pour : 12 | <u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">• D'approuver la convention de mise de à disposition du véhicule,• D'autoriser M. le Président à signer la mise à disposition du véhicule. |
| 2017-11.08 | Nombre de votants : 12 | FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE |
| | Pour : 12 | <u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">• D'accorder sa participation financière aux agents, au titre du risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation des contrats de protection sociale complémentaire.• De fixer le montant de la participation à 20 € mensuellement par agent. Le montant de la participation ne pourra excéder 100 % du montant de la cotisation. Cette somme sera versée directement aux agents ayant fourni une attestation de labellisation. |

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE

